

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AOUT 2019**

Nombre

De conseillers en exercice : 9 de présents : 6 de votants : 8 date de convocation : 27/06/2019

L'an deux mil dix-neuf le quatre juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre LEROY, Maire.

Sont présents : Pierre LEROY, Estelle ARNAUD, Luc CHARDRONNET,
Henri FAURE GEORS, Alain PROUVE, Olivier REY,

Absents représentés : Michel CAMUS donne procuration à Alain PROUVE
Jean GABORIAU donne procuration à Estelle ARNAUD

Absents non représentés : Jean Luc PEYRON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection, d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Estelle ARNAUD est désignée comme secrétaire de séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

FINANCES

EXTENSION DES GARAGES TECHNIQUES DE PUY CHALVIN
Etude géotechnique

SOCIAL

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EAU SERVICES HAUTE DURANCE
Choix de(s) association(s) bénéficiaire(s) de la somme allouée au mécénat

AIDES FINANCIERES

AMÉNAGEMENT VILLAGE 2020 retiré
Demande de subventions

Point supplémentaire à l'unanimité :

MARCHE PUBLIC

NETTOYAGE SUITE AUX AVALANCHES
Attribution des travaux

Points retirés à l'unanimité :

EAU POTABLE

SPL EAU SERVICE HAUTE DURANCE
Modification du capital social et des statuts de la SPL retiré

SPL EAU SERVICE HAUTE DURANCE
Augmentation du capital et droit préférentiel de souscription retiré

Il a été décidé de modifier le montant de l'augmentation du capital social qui avait initialement été prévue. Ce choix de modifier le montant de l'augmentation du capital social a des conséquences sur les montants et le nombre d'actions que plusieurs actionnaires doivent acheter, la répartition du capital social et plusieurs articles des futurs statuts de la SPL « Eau S.H.D. ».

En conséquence, la SPL « Eau S.H.D demande de ne pas délibérer.

AIDES FINANCIERES

AMENAGEMENT VILLAGE 2020 retiré

Demande de subventions

Par manque de devis

Objet : FINANCES

EXTENSION DES GARAGES TECHNIQUES DE PUY CHALVIN

Etude géotechnique

Rapporteur : Pierre LEROY

L'activité des services techniques de la commune de Puy St André nécessite l'agrandissement des locaux existant afin de protéger les engins, de stocker des matériaux.

L'opération a pour objectif la création d'un local fermé en continuité des garages techniques de Puy Chalvin.

Afin de mener ce projet à bien, la collectivité a déposé un permis de construire.

Lors de la demande de pièces complémentaires, il a été demandé par le service instructeur, de fournir une étude géotechnique d'avant-projet, la construction étant en zone d'aléa moyen de glissement de terrain

De ce fait, plusieurs bureaux d'études ont été consultés,

Pour mener à bien cette mission, l'intervention du géotechnicien se divise généralement en **deux phases** :

Une **phase d'investigations réalisée sur le site étudié et permettant d'obtenir des informations relatives aux formations constituant le sous-sol**

Une **phase d'ingénierie** permettant d'analyser les résultats des investigations, de les synthétiser pour ne garder que les paramètres représentatifs et importants, de modéliser à l'aide de ces paramètres le comportement du futur aménagement sur le site d'implantation envisagé et d'étudier la faisabilité de solutions techniques permettant l'adaptation spécifique d'un aménagement à son site.

Le bureau d'études ALPGEOTEK propose la prestation à 1 850€ HT, en respectant les délais imposés par l'instruction tout en ayant la connaissance du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Décide de retenir l'offre du bureau d'études ALPGEOTEK pour un montant de 1 850€ HT.

Autorise le Maire à signer le devis

Autorise Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Objet : SOCIAL

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EAU SERVICES HAUTE DURANCE

Choix de(s) association(s) bénéficiaire(s) de la somme allouée au mécénat

Rapporteur : Michel CAMUS

« La SPL Eau Services Haute Durance », a été créé depuis janvier 2016, elle a pour objet, pour le compte et sur le territoire des collectivités locales actionnaires, l'exploitation et/ou la gestion en tout ou partie du service public de l'eau potable, notamment sa production et sa distribution, ainsi que toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet et au grand cycle de l'eau.

Par délibération du conseil d'administration de la SPL eau services Haute Durance en date du 25 juin 2019, il a été approuvé la mise en oeuvre d'une démarche de Mécénat ciblée sur les associations agissant au service de l'intérêt général et sur le territoire des communes actionnaires de la S.P.L. E.S.H.D.

Dans le cadre des possibilités offertes par la loi et les règlements en vigueur la somme allouée à la commune de Puy Saint André est de 420€.

C'est aux actionnaires de choisir les associations qui pourrait bénéficier de cette somme puis à la SPL de valider.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Propose à la SPL l'**association les Frairies** pour bénéficier de ces fonds.

Autorise Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Objet : **MARCHE PUBLIC**

NETTOYAGE SUITE AUX AVALANCHES DESSOUS LE SARRET A L'EXTREME DE LA PISTE DE CHARMASSET

Attribution des travaux

Rapporteur : Olivier REY

Suite aux avalanches de l'hiver dernier, la forêt a subi de gros dégâts.

Il est nécessaire, de procéder au nettoyage à l'aide d'une pelle mécanique, débardage, bucheronnage. Après avoir contacté plusieurs entreprises, la seule réponse reçue est celle de Bois du Villard pour 3 300 € HT.

Une partie de la prestation sera financée par la récupération du bois par le prestataire qui est estimée à 60 tonnes, à 25 € / tonnes, soit 1500 € HT. Cette estimation sera réévaluée à la fin du chantier.

Donc, après déduction du bois récupéré, le montant de la prestation s'élève à 1 800€ HT soit 2 310 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise Bois du Villard pour un montant de 1 800€ HT soit 2 310 € TTC.

Autorise le Maire à signer le devis

Autorise Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.